



Avenir de la formation des enseignants

Xavier Darcos lâche du lest

Mastérisation de la formation : premier recul.

Suite à la forte mobilisation des dernières semaines, Xavier Darcos fait de nouvelles propositions et recule d'un an la mise en application de la mastérisation.

Les IUFM toujours absents du projet

S'il est désormais acquis que la réforme de la formation des enseignants ne se mettra pas en place à la rentrée prochaine, il n'en reste pas moins que le ministère ne revient pas pour le moment sur la ligne directrice de son projet : le recrutement à M2, avec son corollaire : la disparition des IUFM qui ne sont pas mentionnés une seule fois dans le courrier de Darcos.

La formation par alternance pointe le bout du nez...

L'annonce qu'un tiers du temps de stage, après le concours, sera consacré à un retour en formation (continué et universitaire) constitue une avancée, même si nous la jugeons insuffisante. Dans le même temps, le ministre apporte dans une lettre adressée aux organisations syndicales un certain nombre de précisions détaillées en 10 points :

1- En vue de la mise en place définitive de la réforme, je vous fais connaître mon accord pour qu'une discussion soit ouverte dans les plus brefs délais sur les places respectives de l'admissibilité et de l'admission aux concours pendant l'année de M2, afin de permettre de concilier au mieux la préparation des concours avec une formation universitaire disciplinaire adossée à la recherche et une formation professionnelle s'articulant autour de stages.

L'analyse du SE-UNSA : le ministre annonce que la question de la place des épreuves d'admissibilité et d'admission des concours est posée. Il est vrai que le schéma initial qui proposait les premières épreuves d'admissibilité au milieu du M2 désorganisait particulièrement cette année.

2- Les stages rémunérés en responsabilité des étudiants mis en place pendant l'année de M2 serviront à enrichir l'offre d'enseignement en établissement et à développer la formation continue, notamment des jeunes enseignants dans les premières années d'exercice. Ces stages ne seront pas utilisés pour couvrir des besoins de remplacement de personnels en congé ou des besoins permanents d'enseignement.

L'analyse du SE-UNSA : le ministre précise que les stagiaires en M2 ne seront pas utilisés comme moyens de remplacement. La précision est d'importance car ce n'était pas son intention première. Ils devaient pouvoir remplacer des collègues qui partiraient en formation continue. L'effectivité de ce choix devra être précisée lors des négociations à venir.

3/ Je vous confirme que dès la rentrée universitaire 2009, un dispositif d'accompagnement social visant à garantir la démocratisation du recrutement sera mis en place, de manière complémentaire aux aides sur critères sociaux déjà existantes dans l'Enseignement supérieur. Dans ce cadre une réflexion sera ouverte sur les modalités de la contribution du dispositif des AED à cet accompagnement social.

L'analyse du SE-UNSA : le maintien du recrutement au M2 allonge la durée des études universitaires et supprime la rémunération d'enseignant stagiaire après le concours au niveau de la licence. La question de la démocratisation de l'accès au métier d'enseignant est toujours posée. Le dispositif d'accompagnement social proposé reste flou. D'autre part, la question est posée de savoir comment les étudiants pourront concilier un poste d'AED et des études en M1 et M2.

4/ Pendant l'année de fonctionnaire stagiaire, à partir de la rentrée 2010, une partie des obligations de service, de l'ordre d'un tiers, sera consacrée à une formation continuée renforcée permettant la mise en place d'un tutorat et de retours réguliers en formation universitaire, à visée disciplinaire ou professionnelle.

L'analyse du SE-UNSA : le ministère ne propose qu'un tiers (à préciser) du temps de l'année de stage soit consacré à de la formation continuée et à des retours réguliers en formation universitaire. Si cela constitue une réelle avancée allant dans le sens d'une alternance théorie pratique, on est encore loin du compte. Il va être nécessaire de préciser ce qu'est cette « formation continuée » pour des stagiaires, les contenus, les lieux de stages, le ou les opérateurs. Question : en quoi la formation continuée permet-elle de mettre en place le tutorat ?

5- Les formateurs universitaires responsables de la formation des étudiants au métier d'enseignant participeront à la validation des stages en lien avec les tuteurs et, dans le premier degré, les professeurs des écoles maîtres formateurs. Ils veilleront à la bonne insertion de ces stages dans le cadre des masters et travailleront en partenariat avec les écoles et les établissements scolaires. Les universités seront invitées à coordonner et structurer de façon cohérente l'action de ces formateurs

L'analyse du SE-UNSA : On précise que les stages seront validés conjointement par les formateurs universitaires et ceux de terrain. Ce lien entre les deux est, pour le SE-UNSA, indispensable dans le cas d'une formation professionnelle. Le ministère reconnaît ainsi le rôle des maîtres formateurs du 1^{er} degré dans le dispositif.

6/ La mastérisation s'accompagnera de l'ouverture de négociations sur la revalorisation des enseignants, CPE et CO Psy. Celle-ci portera sur des mesures pour les jeunes enseignants recrutés à compter de la session 2010 ainsi que sur des mesures couvrant l'ensemble des catégories d'enseignant.

L'analyse du SE-UNSA : c'est la raison pour laquelle la mastérisation a été annoncée par Nicolas Sarkozy. La lettre ministérielle précise qu'il s'agira de « négociation » et non de simple discussion comme pour d'autres sujets. Cela concernera à la fois les nouveaux recrutés mais aussi tous les collègues déjà en poste.

7/ Par ailleurs sera également abordé le sujet des conditions d'accès aux concours des non-titulaires pour leur recrutement à titre définitif.

L'analyse du SE-UNSA : c'est un aspect particulièrement important. En effet, le nombre des non titulaires est en nette augmentation. Il est donc important de prévoir les modalités particulières des concours leur permettant d'accéder à des emplois pérennes.

8/ Pourront s'inscrire aux concours de la session 2010 : Les étudiants déjà titulaires d'un master ou inscrits en M2. Pour ces candidats, le recrutement du fonctionnaire stagiaire pour la rentrée 2010 sera subordonné à l'obtention effective d'un master.

A titre exceptionnel et dérogatoire, pour la seule session 2010 des concours :- pourront se présenter aux concours de la session 2010 et être admis pour la rentrée scolaire 2010, sans conditions nouvelles de diplômes, les candidats présents aux épreuves d'admissibilité de la session 2009 ;- pourront également se présenter aux concours de la session 2010, les étudiants inscrits en M1 à la rentrée universitaire 2009. En cas de réussite à un concours de la session 2010, le bénéfice du concours leur sera garanti pendant un an. Ils seront recrutés comme enseignants stagiaires pour la rentrée scolaire 2011 sous réserve de l'obtention de leur M2 à l'issue de l'année universitaire 2010-2011. Ces étudiants bénéficieront pendant cette année des stages en responsabilité ainsi que des différents dispositifs d'aide prévus pour les étudiants de M2.

L'analyse du SE-UNSA : le ministre précise les conditions dans lesquelles les étudiants pourront s'inscrire au concours 2010. Il confirme les mesures transitoires prévues. Des précisions devront être apportées sur toutes les situations particulières, lors des discussions.

9/ Afin de permettre l'adaptation progressive de l'appareil universitaire de formation, les concours seront maintenus dans leur état actuel pour la session 2010. La réflexion sur la rénovation des concours de la session 2011 devra s'engager rapidement. C'est dans ce cadre que seront également examinés les ajustements pour certaines disciplines professionnelles de l'enseignement professionnel.

L'analyse du SE-UNSA : Xavier Darcos annonce enfin le report d'un an de la réforme. Ce délai doit permettre aux universités de finaliser des maquettes dans des délais raisonnables et en ayant connaissance de tous les éléments du dossier, ce qui n'était pas le cas actuellement. Si des ajustements sont nécessaires pour l'enseignement professionnel, il ne faudra pas oublier les PE, les CPE, les professeurs d'EPS.

10/ Les étudiants préparant les concours, dans les différents parcours organisés par les universités, bénéficieront dès la rentrée 2009 de l'offre de stages de 108 heures, que ce soit en pratique accompagnée ou en responsabilité afin de préparer leur professionnalisation progressive.

L'analyse du SE-UNSA : la vraie question posée est celle de l'organisation de ces stages dans les écoles et les établissements du second degré. Ces stages d'observation, de pratique accompagnée ou de responsabilité sont organisés sous la responsabilité des recteurs. On peut légitimement se questionner sur leur faisabilité d'autant que le ministère annonce être en capacité de fournir plus de 100.000 lieux de stages !!! Comment seront-ils organisés, sous la responsabilité de qui, avec quelle formation pour les collègues qui vont recevoir les étudiants, quelle rémunération etc ?

Pour le **SE-UNSA**, de nombreuses questions restent encore en suspens :

- Quid de l'avenir de la formation ASH ?
- Quid de la situation particulière des DOM ?
- Quid des conditions de formation, de rémunération et d'exercice des « tuteurs » ?
- Quid des conditions de validation de l'année de stage et par qui ?

Le **SE-UNSA** a fait le choix de participer à ces discussions avec le ministère. Notre objectif est de faire encore bouger les choses, notamment pour que les IUFM trouvent leur place dans le dispositif proposé.

FORMATION DES MAITRES :

UNE OUVERTURE MAIS ENCORE TROP D'INSUFFISANCES

Le ministre de l'Education nationale s'est adressé par courrier le 20 mars aux organisations syndicales représentatives. Le **SE-UNSA** y note tout d'abord un changement de ton positif : enfin, l'invitation à discuter succède à la fin de non recevoir.

Il prend acte de précisions ou de confirmations qui sont désormais indiquées par écrit :

- le maintien des places aux concours 2010 ;
- la garantie que les candidats des concours 2009 pourront bien s'y représenter en 2010 ;
- un premier bouger sur l'année de stagiarisation : pour très insuffisant qu'il soit, c'est la première fois qu'un chiffre est lâché pour accorder un aménagement des services permettant un complément de formation ;
- l'entrée officielle dans le dispositif des professeurs d'école maîtres formateurs qui sont enfin explicitement nommés.

Pour le **SE-UNSA**, l'objectif d'une réforme de la formation des maîtres devrait être d'améliorer cette dernière. Sans une alternance équilibrée théorie/pratique, une formation professionnelle ne peut être efficace. C'est parce qu'elle ne l'assure pas que la mastérisation conçue par le gouvernement pose problème. Sur ce plan, le **SE-UNSA** ne trouve pas dans la lettre ministérielle les garanties qu'il attend. De même la question sociale de l'accès à cette formation pour les étudiants doit être précisée. Ce parcours ne doit pas être une course d'obstacle pour les étudiants d'origine modeste.

Il est ainsi significatif que les IUFM, qui devraient pourtant être les principaux opérateurs d'une formation se voulant professionnelle, ne soient pas une seule fois cités dans la lettre de M. Darcos. De même, est particulièrement inquiétant le fait que, au-delà du dispositif transitoire de 2010, la présence d'une épreuve professionnelle dans les concours du 2nd degré soit à nouveau donnée comme une question ouverte. Quant à la partie « terrain », l'addition de stages hypothétiques en master à seulement 30 % de complément de formation après le concours ne donne toujours pas un quantum suffisant.

Le **SE-UNSA** participera donc aux rencontres que le ministère lui propose. Mais il entend y obtenir les réponses précises aux questions qu'il ne cesse de poser pour que la mastérisation soit mise au service d'un vrai apprentissage du métier d'enseignant.



Votre avis nous importe...

Propositions DARCOS.

N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions, de vos propositions...

Par courrier à :

SE-UNSA, secteur Formation, 209 Boulevard Saint Germain, 75007 PARIS

Par mèl à : Secteur.formation@se-unsa.org